



Atelier de sensibilisation et d'information des OSC et des médias sur la Directive CEDEAO sur les grands ouvrages hydrauliques

Ouagadougou, 12 septembre 2017

Communiqué final

Il s'est tenu le 12 septembre 2017 à Ouagadougou au Burkina Faso un atelier de sensibilisation et d'information des membres de la société civile et des médias sur la Directive de la CEDEAO relative au développement des grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest. Cet atelier a regroupé une trentaine de participants issus des diverses structures de la société civile et des médias burkinabè. La rencontre a connu par ailleurs la participation de maires des communes de Bagré et de Bama, du représentant du Réseau des parlementaires pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement, ainsi que de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature – Bureau Afrique de l'Ouest et du Centre (UICN-PACO), un des partenaires financiers de la présente rencontre.

Organisé à l'initiative de l'ONG *Eau Vive Internationale*, l'atelier avait pour principal objectif de sensibiliser et d'informer des OSC et des médias du paysage burkinabè, afin de les doter des connaissances leur permettant de jouer leur rôle de relai et de veille pour un plaidoyer actif en vue de l'application de la Directive.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois (03) interventions, à savoir : (i) le mot de bienvenue du Directeur Pays d'*Eau Vive au Burkina Faso*, M. Zakari BOURAIMA ; (ii) l'allocution du représentant des participants, M. Lamine KOUATE ; (iii) et le discours d'ouverture du représentant du Réseau des Parlementaires burkinabè pour l'Eau Potable, l'Hygiène et l'Assainissement (REPHA), M. le Député Emmanuel LANKOANDE. Ces trois interventions ont mis l'accent sur l'importance de l'adoption de la Directive de la CEDEAO pour une gestion concertée et intégrée des ressources en eau autour des ouvrages hydrauliques structurants.

La communication principale de l'atelier a permis d'éclairer les participants sur le processus d'élaboration et d'adoption de la Directive, sur son contenu et ses enjeux aux plans social, économique et environnemental. Les interventions suivantes ont également permis de partager les

expériences et leçons tirées de barrages en Afrique de l'Ouest, et notamment du barrage de Bagré et du Pôle de Croissance de Bagré, l'évolution des études d'impacts environnementales dans la réalisation des barrages, mais aussi les défis liés à la mise en œuvre de la Directive.

En outre, les travaux de groupes ont permis d'identifier un certain nombre d'actions de veille, de plaidoyer et d'informations à mettre en œuvre par la société civile et les journalistes.

A l'issue de la rencontre, les recommandations suivantes ont été formulées :

A l'endroit des Etats :

1. Adopter des lois et décrets afin d'intégrer la Directive dans la législation nationale conformément au délai imparti par la CEDEAO.
2. S'acquitter de leurs cotisations annuelles auprès des organismes de bassin transfrontaliers afin d'assurer la viabilité financière et opérationnelle de ces structures.
3. Veiller au respect et à l'application de la Directive par toutes les parties prenantes concernées.

A l'endroit des partenaires :

1. S'assurer d'une diffusion large des lignes directrices et de la Directive CEDEAO auprès des acteurs pertinents (Etats, OB, PTF, société civile, médias, citoyens, usagers de l'eau, etc.).
2. Organiser une veille citoyenne autour de l'application de la Directive.
3. Encourager le dialogue et les échanges sur la Directive et son suivi via la création d'une liste de diffusion à destination des OSC et médias.
4. Poursuivre le renforcement des connaissances des journalistes et OSC sur la Directive.

Au terme des travaux, les participants remercient vivement les organisateurs, les partenaires techniques et financiers, pour l'intérêt qu'ils ont porté à la présente rencontre.

Fait à Ouagadougou, Burkina Faso, le 12 septembre 2017

Les participants